

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/33/39
22 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 102 a) de l'ordre du jour

LOCAUX DES NATIONS UNIES

Locaux des Nations Unies au Centre du Donaupark à Vienne

Montants estimatifs révisés aux chapitres 5C, 12, 14, 20,
22, 23, 25 et 26 des dépenses et aux chapitres premier,
2 et 3 des recettes

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION ET HISTORIQUE DE LA QUESTION JUSQU'EN 1976

1. Dans sa résolution 31/19⁴ du 22 décembre 1976, l'Assemblée générale a rappelé ses résolutions antérieures 1/ relatives à l'utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne 2/ et autorisé l'application de certaines recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général 3/ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 4/ sur la question. En particulier, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à conclure des arrangements appropriés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Gouvernement autrichien au sujet de l'occupation du bâtiment de huit étages dit "tour A-2" qui était, à l'origine, exclusivement destiné à l'Agence. L'Assemblée a également approuvé un plan d'action progressif pour le transfert à Vienne d'unités administratives de New York et de Genève. Aux fins de l'exécution de ce plan, l'Assemblée générale a autorisé le transfert des unités administratives qui étaient mentionnées dans les paragraphes 17 à 23, 29 à 36 et 41 du rapport du Secrétaire général 5/. Enfin, l'Assemblée a prié le Secrétaire général :

1/ Résolutions 3350 (XXIX) et 3529 (XXX).

2/ Désigné dans la suite du présent rapport sous le nom de "Centre international de Vienne" (ou de "Centre").

3/ A/C.5/31/34.

4/ A/31/452.

5/ A/C.5/31/34.

- a) De présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-troisième session, des propositions concrètes pour mener à bien le plan d'action progressif;
- b) De faire en sorte que le succès de la Décennie des Nations Unies pour la femme et de la conférence mondiale de 1980 ne soit pas compromis par la mise en oeuvre des mesures prévues dans le plan d'action progressif;
- c) De faire rapport à l'Assemblée générale à intervalles réguliers sur l'application de ladite résolution.

2. Le présent rapport a pour objet de faire le point de la situation et d'indiquer les mesures prises par le Secrétaire général pour appliquer les directives données dans la résolution 31/194.

II. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 1976

Etat d'avancement du projet

3. On prévoyait que les locaux à usage de bureaux pourraient être occupés à la fin de 1978 ou au début de 1979, mais ces locaux ne seront mis à la disposition de l'organisation internationale que vers la fin du premier semestre de 1979 et il a été décidé d'un commun accord que la cérémonie officielle d'inauguration aurait lieu le 23 août 1979. On compte que les bâtiments des services communs et des conférences pourront aussi être occupés dès cette époque mais que l'on aura pas encore pu y installer un certain nombre d'équipements perfectionnés, comme l'ordinateur de l'AIEA (qui sert également à l'ONUDI), dont l'installation sera terminée plus tard en 1979.

Accord relatif au siège

4. Plusieurs groupes de travail comprenant des représentants du Gouvernement autrichien, de l'AIEA et de l'ONU ont été constitués pour mettre au point les accords juridiques qui doivent régir l'utilisation du Centre. Trois accords distincts sont prévus : l'un entre l'Autriche et l'AIEA, au sujet des bâtiments destinés exclusivement à l'Agence; l'autre entre l'Autriche et l'Organisation des Nations Unies, au sujet des bâtiments destinés exclusivement à l'ONU; et le troisième entre les trois parties, au sujet de l'utilisation des bâtiments des conférences et des services communs qui seront utilisés conjointement. Ces accords seront ouverts à la signature dans le courant de 1979.

Mémoire d'accord

5. En mars 1977, le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI ont signé un mémorandum d'accord énonçant le principe du partage des responsabilités, en vertu duquel chaque organisation s'est vu charger de l'administration et de la gestion de certains services communs, les frais étant partagés entre les trois organisations. En vertu de cet accord, l'AIEA sera chargée : a) des services d'informatique, b) des services de bibliothèque, c) de l'impression et de la reproduction, d) de l'économat, et e) du service médical. L'ONUDI s'occupera : a) de la gestion des bâtiments, b) de la restauration et des services annexes, et c) des cours de langues, tandis que l'ONU assurera la sécurité.

6. On prévoit pour l'instant que d'autres services, comme le service des achats, celui des marchés et le service des conférences, qui pourraient éventuellement être gérés par l'une ou l'autre organisation, continueront à être fournis séparément par chacune d'elles. Il a été convenu que la question serait réexaminée lorsque les bâtiments seront occupés et que l'on aura acquis une certaine expérience des services dont la responsabilité a déjà été confiée à l'une des trois organisations.

Bureau de la coordination et de la planification

7. Le Bureau de la coordination et de la planification a été créé à Vienne le 1er mai 1978 et sert de centre de planification et de liaison pour toutes les questions concernant le transfert d'unités administratives à Vienne et la conclusion d'arrangements relatifs à l'occupation et à la gestion des bâtiments et des installations du Centre. Ce Bureau se tient en rapport étroit avec les autorités autrichiennes, l'AIEA et l'ONUDI, ainsi qu'avec le Siège de l'ONU à New York et l'Office des Nations Unies à Genève.

Reprise de la tour A-2 par l'AIEA

8. On se rappellera que, l'Agence internationale de l'énergie atomique ayant conclu en 1974-1975 qu'elle n'aurait pas besoin dans un avenir proche de la plus petite des deux tours construites à son intention (tour A-2), le Gouvernement autrichien avait invité l'ONU à utiliser ces locaux en transférant à Vienne d'autres unités administratives du Secrétariat de l'Organisation. A la demande de l'Assemblée générale 6/, le Secrétaire général avait étudié la question et, dans le rapport qu'il avait présenté à l'Assemblée lors de sa trentième session 7/, après avoir consulté l'AIEA, il avait recommandé que l'ONU accepte l'offre du Gouvernement autrichien et de l'AIEA et accepte donc de reprendre la tour A-2 à l'AIEA. Dans l'annexe III audit rapport, le Secrétaire général avait présenté un projet d'accord entre le Gouvernement autrichien, l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, prévoyant que l'Agence céderait la tour A-2 à l'ONU mais conserverait sur ces locaux un droit préférentiel, sous réserve des besoins en locaux de l'ONU, afin de pouvoir s'assurer l'usage des locaux supplémentaires dont elle pourrait avoir besoin. Dans sa résolution mentionnée plus haut dans le paragraphe 1 8/, l'Assemblée générale a approuvé la reprise de la tour A-2 par l'ONU et a autorisé le Secrétaire général à conclure avec les autorités autrichiennes et l'AIEA les arrangements nécessaires pour appliquer cette décision.

6/ Résolution 3350 (XXIX).

7/ A/10348.

8/ Résolution 31/194.

9. Pour répondre à la demande de l'Assemblée générale, qui l'avait prié, par sa résolution antérieure, de présenter un rapport d'ensemble sur la façon de tirer le meilleur parti des locaux à usage de bureau mis à la disposition de l'ONU au Centre du Donaupark à Vienne, le Secrétaire général avait tablé sur le fait que les locaux disponibles dans la tour A-2 et ceux dont l'ONUDI n'aura pas immédiatement besoin dans les tours U-1 et U-2 seraient mis à la disposition de l'ONU pour y installer d'autres services. Dans son plan d'action progressif, il présentait donc une série de propositions fondées sur l'hypothèse que l'ONU non seulement occuperait les bâtiments des conférences et des services communs avec l'AIEA, dans des conditions convenues avec elle, mais encore aurait à sa disposition trois des quatre tours en construction 9/ pour y installer des services organiques du Secrétariat.

10. Entre-temps, au début de 1978, le Gouvernement autrichien a informé le Secrétaire général que l'AIEA, après avoir réexaminé ses besoins actuels et futurs en locaux, ne souhaitait plus poursuivre les négociations en vue de la reprise de la tour A-2 par l'ONU, reprise autorisée par l'Assemblée générale dans la résolution susmentionnée 8/. Dans ces conditions, vu que la tour A-2 avait été destinée initialement à l'AIEA, le Secrétaire général a décidé de ne pas poursuivre les arrangements en vue de sa reprise par l'ONU, étant entendu qu'aucune dépense qui pourrait résulter du changement des plans d'utilisation de la tour A-2 ne serait à la charge de l'ONU. Ceci a été accepté par les autorités autrichiennes et par l'AIEA; les plans qu'avait prévus le Secrétaire général pour l'utilisation de cette partie des locaux du Centre par l'ONU-ONUDI ont donc été révisés en conséquence.

11. A d'autres égards également, le plan d'action progressif présenté par le Secrétaire général dans le rapport dont l'Assemblée générale a été saisie à sa trente et unième session 10/ a dû être modifié. On se rappellera que le plan qui était présenté dans ce rapport portait sur une période de plusieurs années, allant de la première année prévue pour l'occupation des locaux (1978) à 1983-1984. Comme il a été noté plus haut au paragraphe 3, du fait de retards inévitables dans la construction, les travaux ne seront pas achevés avant la fin du premier trimestre 1979, ce qui repousse d'autant la date prévue pour l'emménagement dans les locaux du Centre. Cette modification du calendrier des travaux, ainsi que la reprise de la tour A-2 par l'AIEA, ont retardé les plans d'emménagement de l'ONUDI dans les locaux du Centre et amené le Secrétaire général à reconsidérer l'opportunité de proposer le transfert éventuel d'autres unités administratives de New York et de Genève, en plus de celles dont le transfert a déjà été approuvé en 1976.

9/ La tour A-1 (21 étages) devait être occupée exclusivement par l'AIEA et les tours A-2 (8 étages), U-1 (17 étages) et U-2 (12 étages) par l'ONU (y compris l'ONUDI).

10/ A/C.5/31/34.

III. PLAN D'ACTION REVISE POUR L'ONU-ONUDI

La situation actuelle, compte tenu des changements intervenus depuis 1976

12. On se rappellera 11/ que l'ensemble des quatre tours, du bâtiment des conférences et des bâtiments des services communs devait pouvoir accueillir 4 500 à 4 700 personnes, réparties approximativement comme suit :

Tours A-1 (21 étages) et A-2 (8 étages), réservées exclusivement à l'AIEA	2 000 personnes
Tours U-1 (17 étages) et U-2 (12 étages), réservées exclusivement à l'ONU-ONUDI	2 000 personnes
Bâtiment des conférences (AIEA, plus ONU-ONUDI)	150 personnes
Bâtiments des services communs (AIEA, plus ONU-ONUDI)	550 personnes
TOTAL	<u>4 700 personnes</u>

13. Il ressort de ce qui précède que l'ONUDI et l'ONU occuperont les tours U-1 et U-2 (qui peuvent accueillir 2 000 personnes) et une partie des bâtiments des services communs et des conférences. Ces bâtiments peuvent accueillir 700 personnes mais ce chiffre comprend environ 200 personnes qui seront les agents de liaison des institutions spécialisées et les employés des services commerciaux (banques, presse, télécommunications, services contractuels, etc.), ce qui laisse de la place pour 500 personnes à répartir entre l'AIEA et l'ONU-ONUDI, dans des conditions convenues entre elles. Il n'est pas possible de préciser à l'heure actuelle comment ces deux principaux partenaires se partageront les locaux qui leur resteront ainsi, car il faut attendre pour cela de connaître le nombre exact de fonctionnaires qui seront nécessaires pour assurer toute sorte de services communs (restaurant et services connexes, économat, services d'informatique, reproduction, entretien des bâtiments, sécurité, etc.) mais on peut présumer, aux fins du présent rapport, que la part de l'ONU-ONUDI représentera environ la moitié du total, et éventuellement un peu plus. Pour faire ces calculs, on part de l'idée que la répartition du personnel dans les bâtiments des services communs et le bâtiment des conférences sera la suivante : 250 personnes pour le groupe ONU-ONUDI, 250 pour l'AIEA, et 200 pour les services de liaison des institutions spécialisées et les services commerciaux, etc.

14. Dans ces conditions, le plan révisé d'occupation des locaux du Centre du Donaupark, lorsqu'il sera prêt à être occupé vers la fin du premier semestre de 1979, s'établit comme suit :

11/ Ibid., par. 4.

ONU-ONUDI		AIEA	
Tour (à usage de bureaux) U-1	2 000	Tour (à usage de bureaux) A-1	2 000
Tour (à usage de bureaux) U-2		Tour (à usage de bureaux) A-2	
Bâtiment des conférences et bâtiments des services communs	250	Bâtiment des conférences et bâtiments des services communs	250
	<u>2 250</u>		<u>2 250</u>
		4 500	
Services de liaison des institutions spécialisées et services commerciaux		200	
		<u>4 700</u>	
	TOTAL		

Tours de bureaux U-1 et U-2

15. Lorsqu'il a mis au point son plan visant à assurer la meilleure utilisation possible des locaux à mettre à la disposition de l'ONU-ONUDI, le Secrétaire général a tenu compte du fait que, lors de l'élaboration des plans initiaux du Centre, l'intention était de doter l'ONUDI d'un siège permanent qui répondrait à ses besoins futurs ainsi qu'à ses besoins permanents. Cela signifie, de l'avis du Secrétaire général, que les besoins actuels et futurs de l'ONUDI en locaux doivent avoir la priorité sur les autres utilisations qu'on pourrait envisager pour les locaux mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies.

16. Dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale à ses trentième et trente et unième sessions 12/, le Secrétaire général avait estimé qu'en 1979, année au cours de laquelle il était prévu que les institutions s'installeraient dans le Centre, l'ONUDI aurait besoin de locaux pour environ 1 400 fonctionnaires (émargeant au budget ordinaire ou rémunérés par des fonds extra-budgétaires) et pour du personnel associé (consultants, personnel des services commerciaux et personnel contractuel, représentants d'autres organisations, personnel de conférence et autre personnel temporaire), soit dans les tours de l'ONUDI soit dans les bâtiments des services communs et des conférences. Des données plus précises ayant été fournies en ce qui concerne les besoins de la seule ONUDI, il s'avère que le nombre de personnes qu'il faudra accueillir en 1979 n'est pas aussi important :

1977 - postes permanents approuvés pour l'ONUDI :	
postes imputés sur le budget ordinaire	757
postes financés par des fonds extra-budgétaires	271
1978-1979 - postes supplémentaires approuvés	45
Personnel de la Banque mondiale détaché à l'ONUDI (1978)	11
Personnel associé pour lequel des bureaux sont nécessaires (consultants, etc.)	<u>45</u>
	TOTAL
	1 129

12/ A/10348, annexe II, p. 1; A/C.5/31/34, par. 6.

Si l'on compare ce chiffre avec la capacité prévue pour la tour de bureaux U-1 (1 170), il apparaît que les besoins de l'ONUDI pour l'exercice biennal en cours correspondent presque exactement à la capacité de cette tour; en outre, si l'on se fonde sur le taux de croissance normal de l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (3 p. 100 en moyenne par an), il est probable que l'ONUDI aura besoin de locaux supplémentaires dans la tour U-2 d'ici la fin de l'exercice biennal suivant (1980-1981). On estime que, pour pouvoir répondre aux besoins qu'entraînera la croissance de l'ONUDI pendant la période de huit années considérée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comme la période normale à prendre en considération à l'occasion de la construction de bâtiments, il faudra réserver à l'ONUDI trois étages de la tour U-2, en plus de la totalité de la tour U-1, pour qu'elle puisse accueillir tout le personnel (évalué à 1 430 personnes) dont elle aura besoin jusqu'à la fin de 1987.

17. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général estime qu'il faudra en tout 20 étages des tours U-1 et U-2 (toute la tour U-1, plus trois étages de la tour U-2) pour répondre aux besoins immédiats de l'ONUDI (en 1979) et à ses besoins à moyen terme. Dès 1979, année où l'ONUDI doit s'installer dans les nouveaux locaux, cette organisation occupera 16 ou 17 étages (soit presque toute la tour U-1), et il ne faudra pas moins de trois étages, dont deux au moins de la tour U-2, pour répondre aux besoins de l'ONUDI compte tenu de la croissance qu'elle devrait connaître au cours des huit années suivantes.

18. Une fois que l'on aura répondu aux besoins immédiats et aux besoins à moyen terme de l'ONUDI, il ne restera plus, si les estimations susmentionnées sont exactes, que 9 étages de la tour U-2, capables d'accueillir environ 620 personnes, pour installer des services organiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. A la suite de décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente et unième session, lorsqu'elle a approuvé les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général, les services suivants ont été informés qu'ils seraient transférés à Vienne (de New York ou de Genève) au milieu de l'année 1979 :

Services qui seront transférés de New York à Vienne

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires <u>13/</u>	83
Service du droit commercial international	15

Services qui seront transférés de Genève à Vienne

Groupe des stupéfiants, comprenant la Division des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	87
Division des affaires sociales	<u>13</u>
TOTAL	198 <u>14/</u>

13/ En vue de permettre l'achèvement de la documentation nécessaire pour la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme et pour le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (prévus pour le milieu de 1980), un certain nombre d'administrateurs du Centre seront mutés à Vienne en 1980 au lieu de 1979.

14/ Dont 119 administrateurs et 88 agents des services généraux.

Le Laboratoire des stupéfiants, qui fait partie du Groupe des stupéfiants, occupera un étage entier à lui seul et sera installé au dernier étage de la tour U-2. Des dispositions spéciales devront également être prises pour installer à un étage de cette tour la Bibliothèque de droit commercial international, mentionnée plus loin dans le présent rapport, ainsi que les bureaux du Service proprement dit. Il apparaît donc que, pour répondre aux besoins immédiats et faire face à la croissance des services dont le transfert de New York ou de Genève à Vienne est déjà prévu pour 1979, il faudra leur réserver au moins cinq étages de la tour U-2.

19. Le Secrétaire général conclut de tout ce qui précède qu'une fois que des dispositions auront été prises pour installer l'ONUDI et les services mentionnés jusqu'à présent (compte tenu également de leurs besoins à moyen terme) dans les tours U-1 et U-2, il ne restera pas plus de quatre étages de la tour U-2 susceptibles d'être affectés à d'autres fins. A ce propos, le Secrétaire général signale que, vu la situation à Beyrouth, une partie du personnel du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a dû être transférée à Amman et une autre partie à Vienne (comme cela avait déjà été le cas en 1976, dans une situation d'urgence analogue). Les quelque 250 fonctionnaires de l'Office transférés à Vienne en juillet 1978 ont été installés temporairement par les autorités autrichiennes dans des locaux fournis par le gouvernement - ce qui coûte à ce dernier plusieurs millions de schillings autrichiens - en attendant que des locaux soient disponibles au Centre. Pour installer le personnel de l'Office dans la tour U-2, il faudra au maximum quatre étages entiers, c'est-à-dire que l'Office occupera en fait tout le reste des locaux disponibles dans la deuxième tour ONU-ONUDI 15/.

20. Pour récapituler, les locaux disponibles dans les 29 étages des tours U-1 et U-2 seront tous occupés quelques années après l'ouverture du Centre international de Vienne :

- Tour U-1 - Au moins 16 des 17 étages seront occupés immédiatement en 1979 par le personnel actuel de l'ONUDI et du personnel associé (soit plus de 1 100 personnes)
 - L'étage restant de cette tour sera réservé pour faire face à la croissance normale des effectifs de l'ONUDI pendant le prochain exercice biennal (1980-1981)

- Tour U-2 - Au moins 3 des 12 étages de cette tour seront occupés successivement au cours des exercices 1982-1983, 1984-1985 et 1986-1987, au rythme d'un étage par exercice biennal, compte tenu du taux de croissance normal (3 p. 100 par an) de l'ONUDI à moyen terme

15/ Le mandat actuel de l'Office vient à expiration en 1981. Si, pour une raison quelconque il n'est pas renouvelé, ou si l'Office décide, le moment venu, de transférer ailleurs certains de ses services, voire tous, le Secrétaire général informera l'Assemblée générale des possibilités d'utilisation des locaux ainsi libérés.

- Au moins 4 étages seront occupés immédiatement en 1979 par les services dont l'Assemblée générale a déjà approuvé le transfert de New York ou de Genève (207 personnes), le Laboratoire des stupéfiants devant occuper un étage entier et des locaux devant être affectés à la Bibliothèque de droit commercial international
- Un étage devra être réservé pour répondre aux besoins qu'entraînera la croissance normale à moyen terme de ces services
- 4 étages au moins seront nécessaires immédiatement en 1979 pour installer le personnel de l'Office de secours et de travaux qui se trouve déjà à Vienne (250 personnes), aucune disposition n'étant prise en prévision d'une croissance future.

21. Il ressort du paragraphe précédent qu'il n'y aura pas de locaux disponibles dans les tours U-1 et U-2 (sinon à titre temporaire) pour accueillir d'autres services que ceux qui ont déjà été mentionnés. Cette conclusion est corroborée par les calculs suivants :

ONUDI - besoins immédiats dès son installation au Centre en 1979	1 129
Services dont le transfert de New York ou de Genève est déjà approuvé	198
Personnel de l'Office de secours et de travaux se trouvant déjà à Vienne	250
	<hr/>
Nombre des personnes qui pourront être installées au Centre dès 1979	1 577
Croissance prévue entre 1979 et 1987 au taux normal de 3 p. 100	420
	<hr/>
Nombre d'occupants prévu pour 1987	1 997
Capacité des tours U-1 et U-2	2 000

22. Ces calculs reposent bien entendu sur l'hypothèse selon laquelle tout le personnel actuel et futur de l'ONUDI serait installé dans les tours U-1 et U-2. Or, ce ne sera pas le cas. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trentième session (A/10348), le Secrétaire général estimait qu'environ 15 p. 100 du personnel de l'ONUDI seraient installés dans les bâtiments des services communs et des conférences. Cela signifierait qu'approximativement 170 fonctionnaires de l'ONU-ONUDI appartenant à diverses catégories (entretien, sécurité, etc.) seraient installés dans ces bâtiments, ce qui laisserait libres deux étages et demi de plus dans les tours U-1 et U-2. Après plus ample examen de la question, le Secrétaire général estime maintenant que le pourcentage susmentionné est trop élevé et qu'il convient de le ramener à environ 10 p. 100, ce qui signifie qu'un étage et demi seulement des tours U-1 et U-2 pourront être occupés par des services autres que ceux qui ont déjà été mentionnés. Ces locaux devront être affectés à un certain nombre d'unités ou organes divers dont il n'avait pas été tenu compte précédemment et dont certains se trouvent déjà à Vienne. Il s'agit du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (9 personnes, y

compris des consultants), du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Vienne (10 personnes), du Bureau de coordination des Nations Unies (4 personnes) et d'un petit service d'information. Une fois que l'on aura pourvu aux besoins de ces unités ou organes, il ne restera pas plus d'un étage dans les tours U-1 et U-2 pour faire face aux imprévus. Il faut signaler en outre que les locaux constituant cette réserve ne seront pas groupés mais dispersés dans un certain nombre d'étages en partie occupés.

Bâtiment des conférences et bâtiments des services communs

23. Comme il est indiqué plus haut dans les paragraphes 12 à 14, les bâtiments des conférences et des services communs devraient pouvoir accueillir au total 700 personnes (550 personnes pour les services communs et 150 personnes pour les services de conférence). Comme le Secrétaire général l'avait déjà indiqué dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trentième session (A/10348, annexe I), les deux bâtiments des services communs ont au total 16 étages de superficie utilisable 16/ tandis que le bâtiment des conférences compte sept étages utilisables, en plus du rez-de-chaussée. Toutefois, ces bâtiments n'ont pas été conçus principalement pour qu'on y installe des bureaux. Pour en planifier l'occupation, le principal élément dont il faut tenir compte n'est pas le nombre de personnes qu'ils devront accueillir, mais plutôt les besoins en locaux des nombreux services qui y seront installés. Le bâtiment des conférences, par exemple, compte neuf salles de réunion 17/, dont la plus grande pourra accueillir environ 90 représentants (accompagnés chacun de deux conseillers), tandis que les sept autres salles ont une capacité plus faible, allant de 30 représentants au minimum à 72 représentants au maximum. Ce bâtiment devra être doté de cabines d'interprétation, d'installations pour les ingénieurs du son et de moyens de projection ainsi que de salons pour les délégués et d'installations connexes. Les bâtiments des conférences et des services communs devront accueillir des services aussi divers que ceux qui sont énumérés ci-après :

1. Personnel de conférence temporaire ou employé à mi-temps (séparément pour l'AIEA et pour l'ONU-ONUDI, selon qu'il conviendra)
2. Services des achats et des marchés
3. Bureaux de liaison des institutions spécialisées

16/ Non compris quatre étages d'équipements techniques dans les bâtiments des services communs et cinq dans le bâtiment des conférences.

17/ Sous réserve de nouvelles consultations concernant les nouveaux besoins de l'AIEA, il a été convenu que l'une des deux grandes salles de réunion et deux des petites salles seraient réservées exclusivement à l'Agence; les six autres salles seraient affectées principalement à l'ONU-ONUDI.

4. Services commerciaux

- Banque
- Poste
- Représentants de la presse
- Agence de voyages
- Télécommunications

5. Services communs relevant de l'AIEA

- Services de bibliothèque
- Economat
- Atelier d'imprimerie
- Services informatiques
- Services médicaux

6. Services communs relevant de l'ONU-ONUDI

- Gestion des bâtiments
- Sécurité
- Restaurant [750 places (gestion sous contrat)]
- Cafétéria [1 000 places (gestion sous contrat)]

7. Services ONU-ONUDI

- Visites guidées
- Bureau de l'Administration postale de l'ONU (ventes de timbres-poste)
- Installations pour les cours de langues

Divers

- Studios des services d'information
- Bureau d'information pour les visiteurs
- Secteur de la presse
- Salle de projections
- Installations de distribution des documents
- Service commun du logement
- Services sociaux et installations de loisir pour le personnel

24. S'il n'est pas possible au stade actuel d'évaluer avec précision les besoins en personnel de chacun des services énumérés ci-dessus, il est manifeste que lorsqu'ils seront tous installés et fonctionneront normalement, le nombre total des personnes que les bâtiments des conférences et des services communs devront accueillir, y compris le personnel de l'ONU-ONUDI et de l'AIEA et le personnel n'appartenant pas au Secrétariat (personnel commercial et contractuel), atteindra presque la capacité de ces bâtiments. On estime maintenant, par exemple, qu'il faudra 72 personnes pour assurer l'entretien des bâtiments (service dont l'ONU-ONUDI

assumera la responsabilité, les frais étant partagés avec l'AIEA) 18/, environ 75 personnes, y compris le personnel actuel de sécurité de l'AIEA et de l'ONUDI, pour assurer la sécurité dans l'ensemble du Centre (26 de ces personnes représentent l'effectif permanent actuel de l'ONUDI, 15 personnes supplémentaires seront recrutées et le reste sera transféré ou détaché par l'AIEA), et qu'il faudra, compte tenu de l'expérience des années précédentes, employer environ 80 personnes supplémentaires (personnel temporaire et occasionnel) pour faire face au surcroît de travail lors des conférences importantes de l'ONUDI. Si l'on en juge d'après les services analogues qui sont fournis sous contrat à New York et à Genève, il faudra de 100 à 150 personnes pour le restaurant de 750 places et la cafétéria de 1 000 places. Ces quatre grands services communs emploieront donc plus de 50 p. 100 de tout le personnel qu'il faudra installer dans les bâtiments des conférences et des services communs. S'il est probable que quelques-uns seulement des autres services énumérés au paragraphe 23 emploieront plus de 10 à 20 personnes, il semble évident que lorsque tous les services de conférence et services communs seront installés et fonctionneront normalement pour répondre aux besoins de l'AIEA, de l'ONUDI et des autres services de l'ONU qui seront installés dans les tours à usage de bureaux, le nombre des personnes qu'il faudra accueillir dans les locaux du Centre qui ne sont pas à usage de bureaux correspondra approximativement à la capacité prévue pour ces locaux dans les paragraphes 12 à 14 du présent rapport.

25. Il ressort clairement des renseignements figurant plus haut dans le présent rapport que, lorsque le Centre international de Vienne sera prêt à être mis en service, en été de 1979, les unités administratives de New York et de Genève dont l'Assemblée générale a déjà approuvé le transfert à Vienne, ainsi que les grandes unités administratives qui sont déjà installées dans cette ville, auront besoin de la plupart des locaux mis à la disposition de l'ONU (y compris l'ONUDI et l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et qu'il ne restera qu'une petite réserve de locaux pour faire face à une croissance normale. Dans ces conditions, il ne semble pas nécessaire de continuer à choisir de nouvelles unités administratives du Secrétariat pour les transférer à Vienne, en plus de celles dont le transfert a déjà été approuvé. S'il apparaît par la suite qu'il reste encore au Centre des locaux inoccupés dont l'utilisation serait rentable et qui pourraient être mis à la disposition de l'ONU pendant une période raisonnable, le Secrétaire général portera à nouveau la question à l'attention de l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine.

Autres besoins

26. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale en 1976 (A/C.5/31/34, par. 23), le Secrétaire général signalait la nécessité de renforcer les activités d'information (dont s'occupe actuellement le personnel de l'ONUDI) à Vienne lorsque de nouvelles unités administratives du Secrétariat seront installées au Centre, en 1979. Bien que les fonctionnaires mutés soient relativement peu nombreux comparés

18/ Ces chiffres comprennent 27 fonctionnaires déjà employés par l'ONUDI, des fonctionnaires fournis par l'AIEA et un certain nombre de fonctionnaires supplémentaires. Cette évaluation est inférieure à celle figurant à l'annexe II, p. 1, du document A/10348, à savoir 107 personnes.

aux effectifs de l'ONUDI, les unités administratives transférées s'occupent de toutes sortes de programmes dont l'importance n'est pas proportionnée au nombre de personnes qui les exécutent; l'extrême diversité de ces programmes alourdira beaucoup le volume de travail des services d'information des Nations Unies à Vienne, actuellement assurés par l'ONUDI, et justifie par conséquent une modeste augmentation des effectifs et des ressources, pour faire face au surcroît de travail.

27. Il est évident que le nouveau Centre suscitera beaucoup d'intérêt en Autriche et ailleurs au moment de son inauguration en août 1979, et ensuite sur une base permanente. On pense que le public autrichien, en particulier, sera vivement intéressé par la visite des nouvelles installations, qui représentent, de la part du pays, une contribution importante aux activités de l'Organisation des Nations Unies. On envisage à cette fin de créer un petit groupe des visites (comprenant un chef, un caissier/agent régulateur et trois guides) autofinancé, les dépenses étant couvertes en grande partie, voire entièrement, par les recettes provenant des visites. Compte tenu de l'expérience acquise, on décidera ou non de renforcer les effectifs du groupe, suivant le nombre de visiteurs.

28. Au moment de l'inauguration du Centre, et pendant quelque temps avant et après l'inauguration, il se pourrait qu'on ait besoin d'une aide supplémentaire pour l'information et la publicité, ainsi que pour les visites guidées. Il faudra prévoir à cette fin des crédits pour du personnel temporaire.

29. Les ressources nécessaires pour renforcer les services d'information à Vienne, créer un groupe des visites et couvrir le coût de l'exposition et les autres dépenses liées à l'inauguration du Centre sont indiquées en détail dans l'annexe I au présent rapport, qui traite des incidences financières générales. La question de la création d'un service d'information complet (qui comprendrait le service de d'information actuel de l'ONUDI) semblable à celui de Genève sera réexaminée ultérieurement compte tenu de l'expérience acquise.

30. L'inauguration du Centre sera marquée, entre autres, par l'émission d'une série de timbres de l'ONU en monnaie autrichienne. On prévoit que, du fait de l'intérêt suscité pour les travaux de l'ONU grâce à la mise en service du nouveau Centre international de Vienne et au transfert d'unités administratives du Secrétariat dans ce nouveau siège, les ventes de timbres augmenteront sensiblement. La vente de timbres de l'ONU en monnaie autrichienne devrait rapporter en 1979, dans le monde entier, un montant net de plus de 400 000 dollars, après déduction de toutes les dépenses d'émission. Le Secrétaire général est d'avis que, parallèlement à l'émission de ces timbres, un bureau de l'Administration postale de l'ONU devrait être créé à Vienne. Un accord de principe a déjà été conclu entre les autorités autrichiennes et l'Organisation des Nations Unies, avec l'approbation de l'Union postale universelle, permettant la vente et l'utilisation de timbres de l'ONU en monnaie autrichienne; ces émissions devraient susciter un intérêt considérable, non seulement parmi les philatélistes de langue allemande, mais tous les autres collectionneurs de timbres de l'ONU. On envisage de créer un

groupe comprenant 2 administrateurs et 16 agents des services généraux (et le personnel temporaire éventuellement nécessaire pour répondre à la demande). A partir de 1980, le groupe reprendra une partie des travaux qui jusqu'à présent sont exécutés à Genève, ce qui permettra de réaliser des économies nettes du fait de la différence de coût de la vie entre Vienne et Genève. L'opération dans son ensemble sera financièrement autonome et devrait contribuer à accroître sensiblement les ventes de timbres de l'ONU dans le monde entier et produire chaque année des recettes appréciables. La proposition du Secrétaire général à cet égard, y compris un état complet de ses incidences financières, est expliquée en détail dans l'annexe II au présent rapport.

IV. SERVICES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

31. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente et unième session 19/, le Secrétaire général soulignait qu'il fallait s'assurer, avant de muter du personnel de New York ou de Genève à Vienne, que les familles des fonctionnaires n'auraient pas trop de souci à se faire pour trouver un logement ou des écoles pour leurs enfants, par exemple. Des progrès considérables ont été faits dans ce domaine par les autorités autrichiennes, en collaboration avec l'AIEA et l'ONUUDI.

32. Les mesures que les autorités autrichiennes ont prises pour créer à Vienne une école internationale pour les enfants des fonctionnaires et des diplomates montrent bien l'importance qu'elles attachent à la nécessité de fournir aux intéressés les facilités dont ils ont besoin. Une école, qui était auparavant l'Ecole anglaise, a été rachetée et transformée en une institution internationale grâce à une aide financière importante du gouvernement, qui a aussi fourni des locaux supplémentaires pour permettre d'accueillir un plus grand nombre d'élèves. En septembre 1978, l'enseignement donné dans les classes élémentaires et les trois premières années du cycle secondaire a été adapté à un programme d'études international. En 1979, il en ira de même de l'enseignement donné dans les deux classes secondaires suivantes, et d'ici à 1980, l'Ecole internationale de Vienne pourra présenter ses élèves au baccalauréat international, dans les mêmes conditions que les écoles internationales de New York et de Genève.

33. Pour ce qui est du logement, des efforts importants ont été faits, à l'aide de questionnaires adressés aux fonctionnaires susceptibles d'être mutés à Vienne en 1979, afin de déterminer le type de logement qu'ils souhaitaient avoir. En octobre 1977, un service du logement commun à l'AIEA et à l'ONUUDI a été créé non seulement pour aider les fonctionnaires à trouver un logement mais aussi pour faciliter leurs rapports avec les propriétaires et les avocats au sujet de questions telles que la rédaction des baux, etc. En 1978, le Service commun du logement a été renforcé pour pouvoir faire face à la demande supplémentaire résultant du transfert à Vienne de fonctionnaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ainsi, il a été possible de loger rapidement et efficacement ce groupe de fonctionnaires. Le Secrétaire général est convaincu que, grâce à l'expérience acquise par le personnel de ce service du logement, les problèmes de logement des fonctionnaires mutés de New York et de Genève pourront être réglés de la même manière.

34. Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, des fonctionnaires de New York, y compris des représentants des services qui doivent être transférés à Vienne, se sont rendus dans cette ville, où ils ont été les hôtes de la municipalité, et ont pu voir sur place quelle était la nature des équipements sociaux, sanitaires et éducatifs dont les membres de la communauté internationale disposaient à Vienne. Un séjour semblable à Vienne a été organisé pour les fonctionnaires supérieurs des services intéressés de Genève.

19/ A/C.5/31/34, Annexe II, par. 9 à 13 compris.

35. Les Etats Membres de langue allemande ont manifesté en outre leur souci de voir les fonctionnaires et leurs familles vivre sans difficultés à Vienne, en contribuant par des fonds, des services et du matériel d'enseignement pour organiser à New York et à Genève des cours d'allemand à l'intention des fonctionnaires qui seraient mutés à Vienne. Plus de 60 personnes (dont, dans certains cas, les conjoints des fonctionnaires intéressés) suivent actuellement ces cours à New York. On envisage de continuer d'offrir aux nouveaux arrivants et à leurs familles la possibilité de continuer d'apprendre cette langue, lorsqu'ils seront installés à Vienne.

Incidences financières

36. L'Assemblée générale a déjà approuvé, à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions, des crédits d'un montant total de 9 196 900 dollars pour couvrir la part de l'ONU dans les dépenses d'équipement et d'ameublement du Centre international de Vienne, y compris le coût du transfert de l'ONUDI dans les locaux du Centre (dépense non renouvelable). Un rapport sur ces coûts, indiquant certaines économies prévues, figure dans la section A de l'annexe I au présent rapport. Certains autres coûts liés aux transferts envisagés, pour lesquels des crédits n'ont pas été encore prévus, sont également présentés dans l'annexe I. Ces coûts comprennent les dépenses non renouvelables liées à la mise en service du Centre, y compris les coûts découlant du transfert à Vienne de certains services de Genève et de New York, déjà mentionnés dans le présent rapport (sect. B); la part de l'ONU-ONUDI dans les dépenses d'entretien et de fonctionnement du Centre (dépense renouvelable) (sect. C); et d'autres dépenses renouvelables, y compris le coût des services requis pour assurer le bon fonctionnement des unités administratives une fois qu'elles auront été transférées dans leur nouveau siège (sect. D). Des prévisions annuelles complètes sont indiquées pour les dépenses visées dans les sections C et D et seront incluses, le moment venu, dans le budget-programme de 1980-1981. Les montants révisés à prévoir au budget-programme de 1978-1979 pour les dépenses visées dans les sections A et B et les dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice biennal en cours pour les sections C et D sont récapitulées dans la section E de l'annexe I.

37. On trouvera à l'annexe II une proposition tendant à créer un bureau de l'Administration postale de l'ONU à Vienne. On prévoit que l'émission de timbres en monnaie autrichienne aura pour effet d'accroître de 1 million de dollars les recettes brutes de l'ONU et produira des recettes nettes de 471 500 dollars.

38. Le montant net des dépenses additionnelles, compte tenu de tous les facteurs qui entrent en ligne de compte, s'élève à 2 080 400 dollars, ventilés comme suit dans les annexes :

Annexe I	<u>Dollars</u>
A) Dépenses non renouvelables d'ameublement et d'équipement (économies)	(1 300 000)
B) Dépenses non renouvelables liées à la mise en service du Centre	989 300
C) Dépenses renouvelables relatives à l'entretien et au fonctionnement du Centre	2 308 800
D) Autres dépenses renouvelables	553 800
	<hr/>
	2 551 900
Annexe II Administration postale de l'ONU (recettes nettes)	(471 500)
	<hr/>
	2 080 400

39. Aux fins de l'ouverture des crédits, le montant de 2 080 400 dollars représentant les dépenses additionnelles nettes peut se répartir comme suit par chapitre du budget :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chapitres de dépenses :		5 470 300
5C Affaires économiques et sociales internationales	742 100	
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	(1 485 800)	
14 Contrôle international des drogues (économies)	(132 000)	
20 Affaires juridiques	282 200	
22M Services administratifs - Vienne	6 488 800	
23E Services de conférence - Vienne	51 500	
25 Contribution du personnel	273 500	
26 Transformation et amélioration des locaux (économies)	(750 000)	
	<hr/>	
	5 470 300	

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chapitres des recettes :		3 389 900
1 Recettes provenant des contributions du personnel	339 900	
2 Recettes générales	2 674 900	
3 Activités productrices de recettes	375 100	
	<u>3 389 900</u>	
Montant net des dépenses additionnelles		<u>2 080 400</u>

40. Comme on aura pu le noter au tableau ci-dessus, le Secrétaire général propose d'ajouter deux nouvelles rubriques au budget - à savoir le chapitre 22M (Services administratifs - Vienne) et le chapitre 23E (Services de conférence - Vienne). Les dépenses à y inscrire, à l'exception de celles du Service de sécurité dont la responsabilité sera confiée au Siège, resteraient sous le contrôle de l'ONUDI. En attendant que la question du financement des services centraux de Vienne soit réexaminée sous tous ses aspects dans le cadre du budget de 1980-1981, les nouvelles rubriques que le Secrétaire général propose d'inclure en 1979 comprendraient i) les dépenses d'entretien et de fonctionnement du Centre et ii) les dépenses additionnelles de l'ONUDI au titre des services administratifs et des services de conférence.

41. Le Secrétaire général recommande donc que l'Assemblée générale prenne note, en l'approuvant, de la décision qu'il a prise à propos de la tour A-2 (indiquée plus haut au paragraphe 10), confirme la décision énoncée au paragraphe 3 de sa résolution 31/194, et approuve les crédits additionnels demandés dans les paragraphes 38 et 39 (et présentés plus en détail dans les annexes I et II du présent rapport). L'autorisation qui lui serait ainsi donnée lui permettrait d'effectuer les transferts de services qui ont déjà été approuvés et de donner suite aux nouvelles propositions présentées dans le présent rapport, qui visent à permettre l'utilisation par l'ONU, y compris l'ONUDI, des locaux qui se trouveront disponibles en 1979 au Centre international de Vienne.

42. Le Secrétaire général propose également qu'en l'autorisant à appliquer les propositions qu'il a présentées, l'Assemblée générale prenne note du fait que des ajustements mineurs du calendrier ou d'autres détails du plan d'application pourraient s'avérer nécessaires à mesure que l'on progresserait dans son exécution et qu'elle l'autorise à opérer les ajustements qui lui paraîtront nécessaires, en les priant de lui en rendre compte lors de sa trente-quatrième session.

ANNEXE I

INCIDENCES FINANCIERES

A. Equipement et ameublement du Centre

1. Les dépenses qu'entraîneront l'équipement et l'ameublement du Centre ont été présentées dans trois documents. Dans le document A/C.5/1725 du 26 novembre 1975, les dépenses non renouvelables auxquelles l'Organisation des Nations Unies devait faire face pour équiper la partie du Centre qui serait occupée par l'ONUDI étaient estimées à 7 770 000 dollars (au taux de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis) pour la période 1976-1979. Dans le document A/C.5/31/34, des dépenses supplémentaires d'un montant total de 223 000 dollars (au même taux de change) étaient indiquées. Enfin, dans le document A/10348, on avait estimé qu'un montant supplémentaire de 1 160 000 dollars serait nécessaire pour l'achat de mobilier et de matériel, du fait que l'Organisation des Nations Unies devait reprendre la tour A-2 à l'AIEA. Le coût total des dépenses d'équipement et d'ameublement du Centre qui sont à la charge de l'ONU s'élevait donc à 9 153 000 dollars, au taux de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar, comme il était indiqué au paragraphe 26.20 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 1/.

2. Le Comité consultatif, en priant instamment le Secrétaire général de faire le maximum d'économies en équipant le Centre tout en s'assurant que le matériel choisi serait durable et fonctionnel, a recommandé de réduire les crédits demandés de 925 000 dollars 2/, ramenant ainsi leur total à 8 228 000 dollars, au taux de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar, montant qui devait être dépensé au cours de la période 1976-1979 de la manière suivante :

	<u>Dollars</u>
1976-77	775 900
1978-79	7 452 100
Total	<u>8 228 000</u>

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6).

2/ La réduction était en fait de 993 100 dollars, au taux utilisé pour établir le projet de budget pour 1978-1979 (soit 17 schillings autrichiens pour un dollar), mais on l'a convertie ici au taux de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar afin de faciliter les comparaisons.

3. Depuis l'établissement du projet de budget, les fluctuations du taux de change ont augmenté le coût du projet de 1 860 900 dollars, montant pour lequel des crédits révisés ont été demandés comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Passage du taux de change de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar à 17 schillings autrichiens pour un dollar [taux applicable aux crédits demandés pour 1978-1979, déduction faite de la réduction recommandée par le Comité consultatif (voir par. 2 ci-dessus)]	547 900
ii) Passage du taux de change de 17 schillings autrichiens pour un dollar à 16,15 schillings autrichiens pour un dollar (taux de change pratiqué en décembre 1977, date à laquelle les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 1978-1979 ont été révisés et le taux de change le plus récent a été appliqué pour calculer le montant des crédits à ouvrir au budget de 1978-1979, qui a été approuvé à la trente-deuxième session)	421 000
iii) Passage du taux de change de 16 schillings autrichiens pour un dollar à 14,725 schillings autrichiens pour un dollar (taux estimatif moyen pour 1978) et à 14,40 schillings autrichiens pour un dollar (taux estimatif moyen pour 1979), taux appliqués aux crédits demandés pour 1978-1979 dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme	892 000
Total	1 860 900

4. Ainsi, le total des crédits révisés compte tenu des fluctuations du taux de change s'élève à 10 088 900 dollars; sur ce montant, un crédit de 9 196 900 dollars a déjà été approuvé par l'Assemblée générale et un crédit de 892 000 dollars reste à ouvrir.

5. L'exécution du projet a entraîné certaines dépenses supplémentaires, mais celles-ci ont été plus que compensées par des économies, même compte tenu de la réduction recommandée par le Comité consultatif dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus. Le résultat net de ces ajustements, dont l'élément le plus important est imputable à la reprise de la tour A-2 par l'AIEA, est une économie de 1 500 000 dollars (aux taux actuels) qui se décompose comme suit :

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Economies :</u>		
Reprise de la tour A-2 par l'AIEA		1 450 000
Economies diverses réalisées sur l'achat de matériel pour les salles de conférence, les installations électriques, le matériel des services de restauration, etc.		<u>2 400 000</u>
Total partiel		3 850 000
<u>A déduire :</u>		
Dépenses supplémentaires non renouvelables, y compris le coût du mobilier de bureau destiné aux services de l'ONU qui seront transférés à Vienne, et frais de déménagement et de réinstallation du Laboratoire des stupéfiants	1 175 000	
Réduction recommandée par le Comité consultatif (aux taux actuels)	<u>1 175 000</u>	<u>2 350 000</u>
Economies nettes		<u><u>1 500 000</u></u>

6. Outre ce qui précède, il faut opérer un ajustement d'ordre technique, conformément aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier, en ce qui concerne un objet de dépense pour lequel des crédits avaient été ouverts en 1976-1977. Le Règlement financier dispose que les crédits restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts ... pour liquider toute dépense engagée au cours de l'exercice et non encore réglée, et qu'à l'expiration de cette période, le solde de tous les crédits reportés est annulé. Ainsi, tout engagement de dépense concernant l'exercice en question et non liquidé est annulé après douze mois ou, s'il reste valable, est considéré comme imputable sur les crédits de l'exercice en cours.

7. L'ajustement en question doit être opéré parce que du matériel de conférence qui avait été commandé en 1977 ne sera vraisemblablement pas livré avant 1979. Pour pouvoir imputer cet engagement de dépense sur les crédits ouverts pour 1979, il faut un montant additionnel de 650 000 dollars (au taux de 14,40 schillings autrichiens pour un dollar), montant qui sera en partie compensé par l'inscription au chapitre 2 des recettes d'un montant de 550 000 dollars (au taux de 17 schillings autrichiens pour un dollar, taux auquel la dépense engagée avait été calculée en 1977) représentant le crédit qui doit être annulé en vertu des dispositions de l'article 4.4 du Règlement financier.

/...

8. Il faut signaler une autre dépense non renouvelable supplémentaire, qui n'avait pas été prévue lorsque les crédits susmentionnés ont été approuvés. Il s'agit du transfert de New York à Vienne du Service du droit commercial international et de la nécessité de constituer à Vienne une bibliothèque de référence qui permette audit service de fonctionner sans rien perdre de son efficacité. En dix ans d'existence à New York, ce service s'est fait une réputation enviable de compétence et d'efficacité dans un domaine très complexe du droit international. Au lieu de constituer sa propre bibliothèque de référence (ce pour quoi il n'a jamais obtenu de fonds), ce service utilisait dans une très large mesure les bibliothèques de référence en matière de droit commercial international dont disposent les deux principales universités de New York. Reconnaissant la nécessité de constituer une bibliothèque de référence adéquate pour ce service à Vienne, le Gouvernement autrichien a offert une contribution de 150 000 dollars afin de permettre audit service de réunir les ouvrages et documents de référence essentiels. Le Secrétaire général étudie activement la possibilité de transférer des ouvrages de référence appropriés de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld du Siège et de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève. Il considère qu'avec les ouvrages et documents dont le Service en question disposera ainsi, et grâce à un montant supplémentaire de 100 000 dollars au plus qu'il se propose, avec l'approbation de l'Assemblée générale, de prélever sur les économies nettes mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, le Service du droit commercial international disposera d'une bibliothèque qui lui sera propre et qui lui permettra de poursuivre ses travaux si importants sans rien perdre de l'élan acquis et sans devoir compter exclusivement, comme auparavant, sur des ressources empruntées à l'extérieur.

9. Il est indiqué plus loin dans la présente Annexe qu'il faudra au Centre de Vienne un bibliothécaire à plein temps, spécialiste du droit, assisté d'agents des services généraux, et qui, en collaboration avec l'AIEA (qui sera responsable de l'organisation et de la gestion des services communs de bibliothèque du Centre), sera chargé de constituer et de gérer la bibliothèque de référence du Service du droit commercial international.

10. Pour récapituler, on prévoit des économies nettes de 1 300 000 dollars sur les frais d'équipement et d'ameublement du Centre, économies au titre desquelles les montants révisés ci-dessous sont présentés :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 26 :		
Economies nettes réalisées sur les frais d'équipement et d'ameublement (voir par. 5 ci-dessus)		1 500 000
<u>A déduire</u> : Réimputation d'un engagement de dépense de 1977 sur les crédits de l'exercice en cours	650 000	
Bibliothèque de droit	<u>100 000</u>	<u>750 000</u>
Economies nettes, chapitre 26		750 000
Chapitre 2 des recettes :		
Annulation du crédit correspondant à un engagement de dépense de 1976-1977 qui n'a pas été liquidé		<u>550 000</u>
Economies nettes, total		<u><u>1 300 000</u></u>

B. Dépenses non renouvelables liées à la mise en service du Centre

11. Les dépenses initiales liées à la mise en service du Centre peuvent être décomposées en deux éléments principaux :

i) Dépenses non renouvelables découlant du transfert à Vienne de certains services de New York ou de Genève;

ii) Autres dépenses non renouvelables liées à l'inauguration du Centre.

i) Dépenses non renouvelables découlant du transfert à Vienne de certains services de New York ou de Genève

12. Dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trentième session 3/, les dépenses non renouvelables (frais de voyage, frais de déménagement et d'installation) entraînées par la mutation de fonctionnaires à Vienne étaient estimées provisoirement à 12 000 dollars par fonctionnaire (y compris les personnes à charge); en présumant que des services comprenant au total 300 postes seraient transférés à Vienne en 1979 (seuls les administrateurs, dont le nombre est estimé à 150, seraient effectivement mutés), le Secrétaire général estimait le total de ces dépenses non renouvelables à 1 800 000 dollars.

13. Sur la base de ces estimations datant de 1975, le coût de l'installation à Vienne des 114 administrateurs (mentionnés plus haut dans le paragraphe 18 du corps du présent rapport) qui seraient mutés de New York et de Genève en 1979 serait de 1 368 000 dollars.

14. Dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session 4/, le Secrétaire général présentait de nouveau une estimation desdites dépenses non renouvelables, en fondant ses calculs sur la valeur du dollar des Etats-Unis en 1976, en prévoyant un taux d'inflation de 8 p. 100 par an et en faisant une distinction entre les dépenses à faire pour les mutations de New York à Vienne et pour les mutations de Genève à Vienne. Sur cette base, il calculait que les dépenses non renouvelables qu'entraînerait la mutation d'un administrateur (avec les membres de sa famille) seraient de 8 300 dollars à partir de New York et de 5 200 dollars à partir de Genève (en dollars de 1976). Compte tenu du taux d'inflation de 8 p. 100 par an qui était prévu pour les années suivant 1976, ces estimations s'établiraient à 10 455 dollars pour une mutation de New York à Vienne et à 6 525 dollars pour une mutation de Genève à Vienne.

15. Sur la base de cette estimation de 1976, le coût de l'installation à Vienne des 114 administrateurs qui seraient mutés de New York (61) et de Genève (53) à Vienne en 1979 serait de 983 580 dollars.

3/ A/10348, Annexe IV, p. 2.

4/ A/C.5/31/34.

16. Depuis que ces estimations ont été établies, le coût de tous les éléments des dépenses qu'entraîneraient les mutations a considérablement augmenté, sauf le coût du voyage par avion New York-Vienne. En raison de la fluctuation des taux de change entre le dollar des Etats-Unis, le franc suisse et le schilling autrichien, le prix d'un aller simple par avion Genève-Vienne est passé de l'équivalent de 120 dollars à plus de 200 dollars, et le taux de l'indemnité de subsistance à Vienne (qui sert à calculer l'indemnité d'installation) est passé de 35 dollars en août 1976 à 60 dollars en novembre 1978. Le coût du transport des marchandises par terre et par mer a aussi considérablement augmenté; du fait de tous ces changements, les dépenses qu'entraînerait la mutation d'un fonctionnaire (avec les personnes à sa charge) sont maintenant estimées à 12 600 dollars pour une mutation de New York à Vienne et à 7 825 dollars pour une mutation de Genève à Vienne.

17. Dans ces conditions, le coût de l'installation à Vienne des 114 administrateurs (mentionnés plus haut dans le paragraphe 18 du corps du présent rapport) qui seraient mutés de New York (61) et de Genève (53) à Vienne s'élèvera à 1 183 300 dollars. Un montant supplémentaire de 50 000 dollars sera nécessaire pour couvrir les frais de transport des dossiers, d'ouvrages de bibliothèque et d'autres éléments de référence qui seront expédiés de New York et de Genève à Vienne. Comme 4 des 61 administrateurs qui seraient mutés de New York et 15 des 53 administrateurs qui seraient mutés de Genève sont des fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extra-budgétaires, les dépenses susmentionnées seront couvertes à raison de 167 800 dollars par des fonds extra-budgétaires ^{5/} et à raison de 1 015 500 dollars par des crédits du budget ordinaire. Toutefois, on peut s'attendre à une réduction de 151 200 dollars des dépenses imputées sur le budget ordinaire, du fait que le transfert de certains postes de New York à Vienne a été différé à cause de la période préparatoire de la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme et du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

18. Le recrutement d'agents des services généraux entraînera d'autres dépenses non renouvelables : en planifiant le transfert de certains services à Vienne, on a présumé que les administrateurs employés dans lesdits services seraient mutés à Vienne mais que les agents des services généraux seraient affectés à d'autres services à leur présent lieu d'affectation (New York ou Genève) et seraient remplacés par de nouveaux agents recrutés à Vienne. Cette hypothèse est toujours valable, mais en examinant de plus près la question de la réaffectation sur place des agents des services généraux et de leur remplacement, on a compris qu'il fallait planifier soigneusement les opérations pour ne pas compromettre l'efficacité des services intéressés. En effet, il n'est pas possible de maintenir aux postes qu'ils occupent actuellement tous les agents des services généraux jusqu'au jour même du transfert de leur service à Vienne : il faut rechercher des possibilités de les affecter à d'autres postes au cours des mois à venir de façon qu'au moment du transfert des services à Vienne, le plus grand nombre possible des 84 agents des services généraux intéressés soient assurés d'avoir un autre poste. Il n'est

^{5/} A/C.5/1725, annexe, par. 4.

pas non plus possible de recruter à Vienne 84 agents qui entreraient en fonction précisément le jour de l'arrivée des services intéressés : le recrutement devra se faire au cours du premier semestre de 1979 pour que les services transférés à Vienne disposent au moins à leur arrivée d'un certain nombre d'agents des services généraux. Enfin, dans la mesure où l'on aura trouvé à New York et à Genève, avant le transfert des services à Vienne, d'autres postes pour y affecter certains des agents des services généraux intéressés, leurs anciens postes devront être pourvus par des agents recrutés pour une période de courte durée allant jusqu'à la date du transfert des services en question.

19. Les agents qui seront affectés à d'autres postes à New York et à Genève pourront être remplacés temporairement à leur ancien poste par des agents recrutés pour une période de courte durée sans que cela entraîne de dépenses supplémentaires à inscrire au budget. En ce qui concerne le problème des délais de recrutement dans le cas des agents permanents à recruter à Vienne, il est proposé de mettre à la disposition de l'ONUDI un crédit additionnel de 50 000 dollars au titre du personnel temporaire de façon qu'elle puisse recruter et former un certain nombre d'agents avant l'arrivée des services auxquels ils seront affectés.

20. Les dépenses non renouvelables découlant de la mutation de fonctionnaires et imputables sur le budget ordinaire s'établiraient donc comme suit en 1979 :

<u>Chapitre</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
5C Mutation de fonctionnaires :		
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	441 000	
Division des affaires sociales (Genève)	46 900	
Transport de matériel, etc.	<u>30 000</u>	517 900
12 ONUDI - personnel temporaire		50 000
14 Mutation de fonctionnaires :		
Division des stupéfiants	148 700	
Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	101 700	
Transport de matériel, etc.	<u>7 500</u>	257 900
20 Mutation de fonctionnaires - Service du droit commercial international	126 000	
Transport de matériel, etc.	<u>12 500</u>	<u>138 500</u>
	Total	<u>964 300</u>

/...

ii) Autres dépenses non renouvelables liées à l'inauguration du Centre

21. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du corps du présent rapport, l'inauguration du Centre a été fixée au 23 août 1979. On prévoit que cela entraînera certaines dépenses non renouvelables. En conséquence, un crédit de 25 000 dollars est demandé pour couvrir le coût d'une exposition organisée par l'ONU (5 000 dollars), les dépenses qu'entraînera l'emploi de guides supplémentaires pour la période d'inauguration (10 000 dollars) et les dépenses de représentation (10 000 dollars).

22. Pour récapituler, le Secrétaire général demande, pour couvrir les dépenses non renouvelables liées à la mise en service du Centre, un crédit additionnel de 989 300 dollars qui serait réparti comme suit entre les chapitres ci-après du budget :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 5C	517 900
Chapitre 12	75 000
Chapitre 14	257 900
Chapitre 20	<u>138 500</u>
Total	<u>989 300</u>

/...

C. Dépenses renouvelables relatives à l'entretien et au fonctionnement du Centre

23. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trentième session au sujet de certains montants estimatifs révisés 6/, le Secrétaire général avait estimé que la part qui serait à la charge de l'ONU, sur le total des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau et des frais d'entretien du nouveau Centre international de Vienne pour toute l'année 1979, s'élèverait à environ 4 millions de dollars (eau, électricité, chauffage, évacuation des eaux usées, enlèvement des ordures, nettoyage et autres travaux d'entretien). Cette estimation avait été faite sur la base d'un taux de change de 18,25 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis, c'est-à-dire le taux de change qui avait été utilisé en 1975 pour la préparation du budget. Cette même estimation, sur la base du taux de change (14,40) utilisé pour le budget-programme de l'exercice en cours, donnerait un montant révisé de 5 069 400 dollars.

24. Les prévisions révisées, fondées sur des renseignements plus complets pour toute l'année 1979, font maintenant apparaître que la part des dépenses de fonctionnement et d'entretien (y compris le coût du personnel du Service des bâtiments et du Service de sécurité) qui sera à la charge de l'ONU pendant la première année complète de fonctionnement du Centre s'élèvera à 5 274 200 dollars. Comme il ressort du tableau ci-après, le total des dépenses dont l'ONU sera responsable à ce titre s'élève à 9 061 000 dollars, dont 3 786 800 dollars seront remboursés (ce montant étant porté au crédit des recettes générales) par l'AIEA et par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient :

	<u>Dépenses totales</u> Dollars	<u>Part qui est à la charge de l'ONU</u> Dollars	<u>Part qui est à la charge de l'AIEA et de l'Office de secours et de travaux</u> Dollars
Electricité et eau	3 142,6	1 971,4	1 171,2
Entretien des locaux	1 817,0	1 157,8	659,2
Services et fournitures de nettoyage	1 621,8	1 098,6	523,2
Personnel du Service des bâtiments	1 288,6	543,8	744,8
Personnel du Service de sécurité	<u>1 191,0</u>	<u>502,6</u>	<u>688,4</u>
Total	9 061,0	5 274,2	3 786,8

6/ A/C.5/1725, annexe, par. 4.

25. L'importante augmentation de la part des dépenses qui est à la charge de l'ONU par rapport aux crédits ouverts pour 1979 pour l'ONUDI dans les locaux qu'elle occupe actuellement (d'un montant de 1 705 600 dollars) est due aux facteurs suivants :

a) L'utilisation et l'entretien d'un système de climatisation qui n'a pas d'équivalent dans les locaux actuels de l'ONUDI;

b) L'utilisation et l'entretien de 44 ascenseurs 7/, alors qu'il n'y en a que 8 dans les bâtiments actuels de l'ONUDI;

c) L'utilisation et l'entretien de trois escaliers roulants, d'un système d'acheminement des documents, d'un système d'alarme par haut-parleurs et d'un système de surveillance des bâtiments, installations dont aucune n'existe dans les locaux actuels;

d) Le triplement de la superficie à nettoyer 8/;

e) Les dépenses de sécurité et d'entretien d'un important réseau de routes, d'allées, de parcs de stationnement, etc. 9/;

f) Les services à fournir aux autres unités administratives de l'ONU transférées de New York et de Genève.

26. Les prévisions de dépenses pour le personnel du Service des bâtiments ont été établies sur la base d'un effectif de quatre administrateurs (P-5, P-4, P-3 et P-2), de 16 agents des services généraux et de 52 travailleurs manuels. Ces fonctionnaires seraient chargés de la gestion des bâtiments de tout le Centre (locaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA), et les dépenses correspondantes seront réparties entre les deux organisations. A titre de comparaison, on peut indiquer que l'effectif actuel de l'ONUDI pour le Service des bâtiments comprend un administrateur (P-3), 5 agents des services généraux et 21 travailleurs manuels.

7/ Les frais relatifs à 13 ascenseurs situés dans les tours U-1 et U-2 et à 21 ascenseurs situés dans les bâtiments des conférences et des services communs seront remboursés par l'AIEA.

8/ Le Centre, dans son ensemble, a une superficie brute de 229 600 mètres carrés (2 470 494 pieds carrés), soit 125 200 mètres carrés (1 347 150 pieds carrés) de superficie utile nette. A l'heure actuelle, l'ONUDI et l'AIEA occupent une superficie utile de 46 419 mètres carrés (499 558 pieds carrés).

9/ La superficie du terrain sur lequel est installé le Centre international de Vienne représente au total 23,7 hectares (58,5 acres).

27. En ce qui concerne la sécurité, les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un effectif de 2 administrateurs (un P-5 et un P-3), d'un agent des services généraux et de 72 agents du Service de sécurité. Ces fonctionnaires seront chargés d'assurer la sécurité et la sûreté dans l'ensemble des locaux, et les dépenses correspondantes seront réparties entre l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA. A titre de comparaison, on peut indiquer que l'effectif actuel du Service de sécurité de l'ONUDI comprend un administrateur (P-3), 2 agents des services généraux et 23 agents du Service de sécurité.

28. Le coût de ces deux activités sera réparti entre les deux organisations, mais on envisage que le personnel correspondant se compose en totalité de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, certains étant prêtés ou détachés par l'AIEA. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies sera chargée, en fait, de la gestion des bâtiments et de la sécurité dans l'ensemble des locaux, et l'AIEA lui remboursera la part du coût de ces activités qui est à sa charge. De même, l'ONU-ONUDI remboursera à l'AIEA une fraction convenue du coût des services communs que l'AIEA fournira.

29. Outre les dépenses d'entretien des bâtiments et de sécurité, mentionnées dans les paragraphes 27 à 29 ci-dessus, il faudra engager des dépenses supplémentaires dans un certain nombre d'autres domaines, comme il est indiqué dans les paragraphes qui suivent. Les prévisions de dépenses ont été calculées pour une année entière, bien que, pour 1979, les dépenses ne doivent porter que sur six mois. Les montants indiqués ne concernent pas l'AIEA, qui fournira ses propres services dans ces domaines. Dans certains cas, les chiffres indiquent le montant estimatif des dépenses que l'ONU-ONUDI devra engager pour rembourser à l'AIEA le coût de services communs fournis par elle.

	Centre international de Vienne	
	Fonctionnement pendant une année entière	Crédit ouvert pour l'ONUDI 1979
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Communications (voir par. 31) (télégrammes, télex, téléphone, affran- chissement du courrier et valise diplomatique)	1 751,1	993,3
Location et entretien du matériel (voir par. 32)	661,8	269,6
Transport de marchandises, assurance, frais bancaires, et divers	53,8	41,8
Papeterie et fournitures de bureau	721,2	571,3
	<hr/>	<hr/>
Total	3 187,9	1 876,0

/...

30. L'augmentation des prévisions de dépenses relatives aux communications est due au fait qu'on estime qu'un montant total de 757 800 dollars sera nécessaire à ce titre pour les services qui seront transférés à Vienne (409 800 dollars) et pour l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (348 000 dollars). Dans le premier cas, cette augmentation sera compensée par une diminution correspondante des dépenses dans les lieux d'affectation d'où seront transférés les services en question 10/. En ce qui concerne l'Office, le montant en question sera remboursé au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et sera inscrit au chapitre 2 des recettes.

31. En ce qui concerne les augmentations de dépense pour la location et l'entretien du matériel, elles sont dues à l'installation de machines à photocopier supplémentaires, qui sont nécessaires en raison de la disposition des bureaux dans les nouveaux bâtiments, et à l'augmentation du coût de la location et de l'entretien du matériel de traitement de l'information.

32. Pour récapituler, le total brut des dépenses prévues pour le fonctionnement et l'entretien du Centre international de Vienne pendant une année entière (voir par. 24 et 30), y compris les dépenses remboursables, est estimé à 12 248 900 dollars. Ce montant représente la totalité des dépenses dont l'ONU est responsable, mais celles-ci ne doivent pas toutes être couvertes par le budget de l'Organisation. Rapportées aux six derniers mois de 1979, ces dépenses s'élèvent à 6 124 500 dollars, dont 2 124 900 sont imputables à l'AIEA (1 568 200 dollars) et à l'Office de secours et de travaux (556 700 dollars) et doivent faire l'objet de remboursements qui sont prévus au chapitre 2 des recettes.

33. Un crédit total de 3 581 600 dollars a déjà été ouvert au chapitre 12 du budget pour les dépenses de fonctionnement de l'ONUDI en 1979, mais on peut présumer que la moitié de ce montant (1 790 800 dollars) ne sera pas nécessaire une fois que le Centre international de Vienne sera mis en service. Comme il y aura nécessairement un certain chevauchement dans l'occupation des locaux au cours de la période de transition, il est proposé de ne pas annuler entièrement la part du crédit ouvert au chapitre 12 qui correspond aux dépenses de fonctionnement de l'ONUDI pendant les six derniers mois de 1979 mais de conserver un montant de 100 000 dollars pour cette période.

10/ Il sera tenu compte de cette diminution des dépenses dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1978-1979.

34. Pour récapituler, les crédits additionnels demandés s'établissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 12	(1 690 800)
Chapitre 22M	6 124 500
	<hr/>
Total partiel	4 433 700
Chapitre 2 des recettes	(2 124 900)
	<hr/>
Crédit additionnel net	2 308 800

35. En outre, en ce qui concerne les contributions du personnel recruté pour occuper les postes nouveaux du Service des bâtiments et du Service de sécurité, un autre crédit additionnel de 174 200 dollars est nécessaire au chapitre 25, mais il sera compensé par l'inscription de recettes du même montant au chapitre premier des recettes.

/...

D. Autres dépenses renouvelables

36. Les autres dépenses renouvelables relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies au Centre international de Vienne se répartissent en deux grandes catégories :

i) Dépenses de personnel révisées dans le cas des services transférés à Vienne du fait que le coût de la vie n'est pas le même à Vienne qu'à Genève ou à New York;

ii) Dépenses supplémentaires au titre des services administratifs et autres services centraux.

i) Dépenses de personnel révisées dans le cas des services transférés à Vienne, du fait que le coût de la vie n'est pas le même à Vienne qu'à Genève ou à New York

37. Etant donné les différences quant au coût de la vie entre Vienne et Genève, d'une part, et Vienne et New York, d'autre part, les dépenses de personnel des services qui seront transférés à Vienne doivent être recalculées aux taux de Vienne à compter du 1er juillet 1979. Dans le cas des services transférés de New York, des crédits additionnels seront nécessaires, alors que dans le cas des services transférés de Genève, c'est l'inverse qui se produira. Ces ajustements auront pour effet net une économie nette de 78 100 dollars au budget ordinaire pour 1979, économie qui se répartit comme suit entre les divers chapitres :

<u>Chapitre</u>		<u>Augmentation (Diminution)</u> <u>Dollars</u>
50 Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	318 500	
Division des affaires sociales	<u>(94 300)</u>	224 200
14 Division des stupéfiants	(233 200)	
Organe international de contrôle des stupéfiants	<u>(156 700)</u>	(389 900)
20 Service du droit commercial international		<u>87 600</u>
	Total (diminution nette)	(78 100)

/...

ii) Dépenses supplémentaires au titre des services administratifs
et autres services centraux

Services administratifs (Vienne)

38. En raison des transferts au Centre international de Vienne, l'ONUDI devra s'acquitter de nouvelles responsabilités car elle sera chargée de fournir, pendant la période transitoire, des services administratifs d'appui aux autres unités administratives de l'ONU installées au Centre. Il faudra donc renforcer temporairement les services administratifs d'appui de l'ONUDI (personnel, finances, etc.), pour qu'ils puissent apporter l'appui nécessaire aux nouvelles unités administratives transférées à Vienne, et prévoir un crédit plus élevé pour rembourser à l'AIEA la part du coût du Service médical et du Service commun de logement qui est à la charge de l'ONU. Il faut signaler à ce propos que, si dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU la proportion des agents des services généraux par rapport aux administrateurs est supérieure à 60 pour 40, ce rapport est presque inversé dans le cas des services qui sont transférés de Genève et de New York à Vienne. Le renforcement des services qui existent déjà est en général considéré comme plus efficace que la création de nouveaux services, comme le Secrétaire général l'avait suggéré dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée à sa trente et unième session 11/. Le nombre de postes supplémentaires qu'il faudra à l'ONUDI est estimé à 2 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux. Le coût estimatif de ces postes, plus le montant des sommes supplémentaires à rembourser à l'AIEA, serait (aux taux de 1979) de 471 400 dollars pour une année entière. Les deux postes d'administrateur seraient de la classe P-3 : un poste pour l'administration du personnel et l'autre pour les services de recrutement. Les postes d'agent des services généraux permettraient de renforcer l'administration du personnel (3 postes), le service de recrutement du Secrétariat (2 postes), les services du bien-être du personnel et de la sécurité sociale (2 postes), le service s'occupant des cours de langue (1 poste) et les services financiers (3 postes). Comme on appliquera une politique de recrutement graduel, les postes ne seront pourvus qu'au fur et à mesure des besoins, de sorte que les crédits demandés au chapitre 22M se limitent aux montants suivants :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	173 500
Dépenses communes de personnel	60 200
Remboursement à l'AIEA	<u>130 600</u>
Total	364 300

11/ A/C.5/31/34.

Services de conférence

39. Les services de conférence nécessaires pour les réunions qui auront lieu au nouveau Centre continueront d'être fournis, du moins pour le moment, jusqu'à ce qu'on ait déterminé l'augmentation du volume de travail à ce titre, par le petit groupe des fonctionnaires de conférence de l'ONUDI qui se trouvent déjà à Vienne, et par du personnel supplémentaire envoyé, selon les besoins, de Genève ou d'ailleurs. On a déjà indiqué (au paragraphe 24 du corps du présent rapport) que l'ONUDI doit employer tous les ans, pour des périodes de huit à dix semaines, pendant la durée de ses conférences, environ 80 fonctionnaires des conférences engagés à titre temporaire. Dans la mesure où il faudra des crédits additionnels au titre du personnel temporaire pour fournir en 1979 les services de conférence nécessaires aux unités administratives transférées à Vienne, des déductions correspondantes seront opérées sur les crédits ouverts pour les services de conférence de New York et de Genève. Le Secrétaire général reviendra sur cette question dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence, qui sera publié vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

40. Le Secrétaire général présentera un état complet des crédits nécessaires pour renforcer les services de conférence à Vienne dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, mais l'ouverture du Centre international de Vienne devrait avoir pour effet d'augmenter sensiblement le volume de travail de la Section des services de conférence de l'ONUDI en 1979, notamment en ce qui concerne la planification des séances. Le Secrétaire général demande donc la création d'un poste d'administrateur adjoint et d'un poste d'agent des services généraux de 1ère classe au Groupe de la planification des séances à compter du 1er avril 1979. Ces postes devraient être inscrits à un nouveau chapitre 23E prévu pour les services de conférence fournis par le personnel de l'ONUDI aux autres utilisateurs du Centre international de Vienne qui font partie de l'Organisation des Nations Unies. Le coût de ces postes pour une année entière est de 69 000 dollars, et le crédit demandé pour 1979 s'établit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	38 300
Dépenses communes de personnel	<u>13 200</u>
Total	51 500

Services d'information

41. Pour ce qui est de l'information, il est indiqué au paragraphe 26 du corps du présent rapport qu'il faudra renforcer les services d'information à Vienne pour qu'ils puissent faire connaître au public les nouveaux programmes de l'ONU

qui seront désormais exécutés à Vienne. C'est pourquoi le Secrétaire général demande d'ajouter 4 postes permanents (1 poste P-5, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) en mars 1979 au Service d'information de l'ONUDI. Il sera décidé ultérieurement des dispositions à prendre pour assurer en permanence les services d'information nécessaires aux unités administratives du Secrétariat installées à Vienne, et le Secrétaire général présentera des propositions à cet effet dans le projet de budget-programme pour 1980-1981. Le montant annuel des crédits nécessaires pour les postes demandés s'élèverait à 148 600 dollars, mais en raison de l'application de l'abattement pour délais de recrutement, le crédit effectivement demandé au chapitre 12 est ramené à 130 000 dollars, montant qui se réparti comme suit :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	91 900
Dépenses communes de personnel	31 800
Frais de voyage	3 300
Fournitures et accessoires	<u>3 000</u>
Total	130 000

42. Il est également prévu d'organiser au Centre international de Vienne un service des visites guidées qui, après une période initiale, devrait pouvoir couvrir ses propres frais. Comme il est indiqué au paragraphe 27 du corps du présent rapport, le Groupe des visites guidées comprendra initialement un chef (P-2) et 4 agents des services généraux (un caissier/agent régulateur et trois guides). Il est trop tôt pour estimer avec précision le montant des recettes qui proviendront des visites guidées, mais on ne pense pas qu'elles seront suffisantes en 1979 pour compenser les dépenses qui seront engagées, comme il est indiqué ci-dessous :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Recettes brutes		39 000
Dépenses à déduire :		
Postes permanents	49 200	
Dépenses communes de personnel	17 200	
Fournitures et accessoires	<u>2 600</u>	<u>69 000</u>
Déficit net		(30 000)

Bibliothèque juridique

43. Comme il est indiqué plus haut dans le paragraphe 9 de la présente annexe, le Secrétaire général estime qu'il faudra employer à plein temps un bibliothécaire

(P-4), spécialiste des questions juridiques, assisté d'agents des services généraux, pour constituer et gérer la bibliothèque de référence du Service du droit commercial international. Le coût de ces postes pour une année entière s'élèverait à 74 800 dollars. Après application de l'abattement pour délais de recrutement, le crédit demandé au chapitre 20 est ramené à 56 100 dollars; il se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	41 300
Dépenses communes de personnel	<u>14 800</u>
Total	56 100

44. Pour récapituler, les crédits additionnels demandés au titre des autres dépenses renouvelables en 1979 s'élèvent au total à 553 800 dollars et se répartissent comme suit :

	i) <u>Dépenses de personnel révisées</u>	ii) <u>Dépenses supplé- mentaires</u>	iii) <u>Montant net des autres dépenses renouvelables</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 5C	224 200	-	224 200
Chapitre 12	-	130 000	130 000
Chapitre 14	(389 900)	-	(389 900)
Chapitre 20	87 600	56 100	143 700
Chapitre 22M	-	364 300	364 300
Chapitre 23E	-	51 500	51 500
Chapitre 3 des recettes	<u>-</u>	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
Total	(78 100)	631 900	553 800

45. En outre, un crédit de 99 300 dollars est demandé au chapitre 25 au titre des contributions du personnel; il sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes.

E. Tableau récapitulatif des incidences financières indiquées dans l'annexe I

Chapitre	A. Ameublement et équipement du Centre	B. Dépenses non renouvelables de mise en service du Centre	C. Dépenses renouve- lables de fonction- nement	D. Autres dépenses renouve- lables	Total
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
5C Affaires économiques et sociales internationales	-	517 900	-	224 200	742 100
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	-	75 000	(1 690 800)	130 000	(1 485 800)
14 Contrôle international des drogues	-	257 900	-	(389 900)	(132 000)
20 Activités juridiques	-	138 500	-	143 700	282 200
22M Services administratifs (Vienne)	-	-	6 124 500	364 300	6 488 800
23E Service des conférences (Vienne)	-	-	-	51 500	51 500
25 Contributions du personnel	-	-	174 200	99 300	273 500
26 Transformation et amélioration des locaux	(750 000)	-	-	-	(750 000)
1.1 Recettes provenant des contributions du personnel	-	-	(174 200)	(99 300)	(273 500) ^{a/}
1.2 Recettes générales	(550 000)	-	(2 124 900)	-	(2 674 900)
1.3 Activités productrices de recettes	-	-	-	30 000	30 000 ^{a/}
	(1 300 000)	989 300	2 308 800	553 800	2 551 900 ^{a/}

a/ Compte non tenu des recettes supplémentaires d'un montant de 471 500 dollars, indiquées à l'annexe II, qui se répartiraient comme suit : 66 400 dollars au chapitre premier des recettes et 405 100 dollars au chapitre 3 des recettes.

ANNEXE II

CREATION D'UN BUREAU DE L'ADMINISTRATION POSTALE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES A VIENNE

1. L'émission de timbres-poste de l'ONU et leur vente aux philatélistes sont régulièrement assurées par l'Administration postale de l'ONU, unité administrative relevant du Bureau des services généraux, qui a été créée en vertu des résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date respectivement du 16 novembre 1950 et du 6 novembre 1952.
2. En application de la résolution 232 (III) de l'Assemblée générale, en date du 8 octobre 1948, des accords pour l'émission de timbres-poste par l'ONU ont été conclus en 1951 avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et en 1969 avec le Gouvernement suisse. En 1971, l'administration postale de l'ONU a commencé à émettre simultanément des timbres-poste commémoratifs de valeur exprimée en monnaie des Etats-Unis et en monnaie suisse, les premiers étant valables pour l'affranchissement au Siège de l'ONU à New York et les seconds pour l'affranchissement au Palais des Nations à Genève.
3. En prévision de la mise en service du Centre international de Vienne, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement autrichien négocient actuellement un accord en vue de la création au Centre d'un bureau de l'administration postale de l'ONU et de l'émission de timbres-poste de l'ONU en monnaie autrichienne. Le Conseil exécutif de l'Union postale universelle a autorisé cette initiative à sa réunion annuelle de mai 1978. Le projet d'accord avec les autorités autrichiennes prévoit un arrangement analogue à ceux qui ont été conclus à New York et à Genève, en vertu duquel sera créé un bureau de poste qui utilisera les timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies mais sera exploité par les autorités postales nationales.
4. Il est prévu d'émettre une série de six timbres-poste en monnaie autrichienne le 23 août 1979. Ce chiffre correspond au nombre minimum de timbres-poste nécessaire pour permettre à l'Administration autrichienne des postes et télégraphes d'assurer des services postaux complets au bureau de poste de l'Organisation des Nations Unies au Centre international de Vienne. A partir de 1980, on se propose également d'émettre des timbres-poste commémoratifs en même temps qu'à New York et à Genève. Au départ, en 1979, le bureau de l'Administration postale de l'ONU à Vienne devra simplement organiser et mettre en place les services nécessaires pour le premier jour d'émission et pour la vente ultérieure des nouveaux timbres-poste, mais on se propose aussi, pour des raisons de commodité et d'économie, de transférer de Genève à Vienne l'exécution des commandes et la distribution de timbres-poste dans d'autres pays et régions, y compris l'Autriche et la République fédérale d'Allemagne. Il est prévu que le bureau de Vienne assumera ces fonctions dans le courant du dernier trimestre de 1979 ou au début de 1980. L'expérience montrera peut-être s'il est souhaitable ultérieurement de transférer ces fonctions à Vienne pour d'autres régions et pays.

/...

Recettes

5. La politique de l'Administration postale de l'ONU consiste à émettre un nombre limité de timbres chaque année. Cette politique repose sur l'expérience, qui montre que le marché philatélique est limité et que les collectionneurs ne continuent pas à acheter des timbres qui sont émis en quantités excessives ou trop fréquemment. C'est pourquoi, en 1979, l'Administration postale n'aura que quatre émissions commémoratives, la cinquième qui avait été prévue étant remplacée par l'émission de timbres-poste en monnaie autrichienne. Par conséquent, bien que le montant estimatif des recettes provenant pour tous les bureaux de l'Administration postale de l'ONU de la vente des timbres émis à Vienne soit de 3 millions de dollars en 1979, ce gain sera contrebalancé par la perte des 2 millions de dollars qu'aurait produits la cinquième émission commémorative, l'accroissement des recettes brutes de l'Administration postale de l'ONU dans son ensemble s'établissant ainsi à un million de dollars. Pour les années à venir, d'après l'expérience acquise à Genève, on prévoit que l'émission de timbres de l'ONU en monnaie autrichienne augmentera de façon appréciable les recettes de l'Administration postale.

Organisation

6. L'organisation du bureau de l'Administration postale de l'ONU à Vienne sera comparable à celle du bureau de Genève. Le bureau relèvera directement de New York et prendra peu à peu en charge une partie du volume de travail actuel du bureau de Genève. Le tableau d'effectifs proposé a été établi en fonction des besoins permanents prévus d'ici la fin de 1979. Il comprend le personnel indispensable pour assurer les services nécessaires le premier jour d'émission et prendre en charge progressivement les fonctions de distribution transférées de Genève.

7. Il est proposé de créer les postes permanents ci-après :

	Traitements et dépenses communes de personnel	
	Montant pour une année complète (brut)	Montant demandé en 1979
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1. Administrateur de 1ère classe (P-4) <u>a/</u>	68 600	51 500
2. Administrateur de 2ème classe (P-3) <u>b/</u>	55 500	27 800
16. Agents des services généraux <u>c/</u>	420 600	184 500
	<u>544 700</u>	<u>263 800</u>
Total	<u>544 700</u>	<u>263 800</u>

a/ A compter du 1er avril 1979.

b/ A compter du 1er juillet 1979.

c/ Quatre postes G-7 à compter du 1er juillet; 2 postes G-6 à compter du 1er mai; 10 postes G-1/5 à compter du 1er août.

/...

Ces postes permanents seront complétés suivant les besoins par du personnel temporaire recruté pour des périodes de courte durée, ainsi que par du personnel recruté occasionnellement et rémunéré à l'heure. On prévoit qu'en 1980, lorsque le bureau de Vienne sera pleinement opérationnel, des réductions de personnel correspondant au transfert de fonctions décrit plus haut au paragraphe 2 seront opérées à Genève. Compte tenu de la différence de coût entre Vienne et Genève, des économies d'environ 330 000 dollars dans l'exécution des activités transférées à Vienne peuvent être escomptées en 1980-1981. Les économies de personnel qu'il est prévu de réaliser à Genève pour l'exercice 1980-1981 par suite du transfert de certaines fonctions à Vienne devraient porter sur un poste d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux.

8. En outre, la mise en place et l'exploitation du bureau de l'Administration postale de l'ONU à Vienne en 1979 entraînera les dépenses suivantes :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire	75 000	
Heures supplémentaires et sursalire de nuit	10 000	85 000
Frais de voyage et indemnités de subsistance :		
Trois voyages New York/Vienne	2 700	
Six voyages Genève/Vienne	2 200	
Cent vingt jours d'indemnité de subsistance à Vienne	7 200	
Frais de voyage (promotion des ventes) et indemnité de subsistance en Europe	2 000	14 100
Services contractuels :		
Traitement des données	35 000	
Frais de location de terminaux d'ordinateur	5 000	
Promotion des ventes	50 000	
Impression d'enveloppes premier jour	25 000	115 000
Communications	10 000	
Fret	10 000	
Sommes à payer aux autorités postales autrichiennes pour l'acheminement et l'oblitération du courrier	17 000	
Dépenses diverses	5 000	
Fournitures consommables (papeterie, etc.)	15 000	57 000

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Machines de bureau (dépenses non renouvelables)		60 000
		<u>331 100</u>
Postes permanents (voir par. 7)		263 800
		<u>594 900</u>
Total des dépenses		<u>594 900</u>

9. En résumé, pour créer et exploiter un bureau de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, le Secrétaire général demande que les crédits ouverts pour l'Administration postale pour l'exercice biennal 1978-1979 soient augmentés d'un montant de 594 900 dollars et que les recettes provenant de la vente de timbres-poste soient augmentées d'un million de dollars, soit un accroissement de 405 100 dollars des recettes nettes. Ce montant serait inscrit au chapitre 3 des recettes et un montant additionnel de 66 400 dollars serait inscrit au chapitre premier des recettes au titre des contributions du personnel.
